

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE  
INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**PIÈCE JOINTE N°7 - NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE  
(8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement)**



## LA SOCIÉTÉ BETAG

Entité du Groupe BRANDIZI, la société Bétons et Agrégats (BETAG) est créée en 1999 dans un souci de cohérence avec le développement et la diversification des activités du groupe. La société implante alors une centrale à bétons sur la commune de Folelli et obtient rapidement un label qualité.

En juin 2004, BETAG obtient les autorisations pour exploiter une carrière d'agrégats et l'extraction débute en juillet 2005.

La société BETAG lance, en 2007, la mise en place d'une usine de produits préfabriqués en béton (agglos et bordures). Cette dernière unité, soutenue par l'Agence de Développement Économique de la Corse, induit la création de sept emplois supplémentaires dont un poste de Technicien de laboratoire pour garantir la qualité de ses produits. L'usine est entrée officiellement en fonction en septembre 2008. L'entreprise a diversifié son activité avec l'arrivée d'une unité de production de poutrelles et planchers ainsi que de postes d'enrobés à chaud et à froid.

Ainsi, BETAG s'inscrit tout naturellement comme un prolongement de la volonté d'entreprendre de ses dirigeants. Elle est un atout majeur pour le développement du groupe BRANDIZI dans les domaines des travaux publics et du bâtiment. De l'extraction des agrégats à la fabrication de béton prêt à l'emploi, BETAG produit et commercialise les composants indispensables aux constructions de qualité, pour les chantiers des particuliers



## SOCIÉTÉ APPARTENANT AU GROUPE BRANDIZI

En 1984, après avoir travaillé depuis près de 25 ans dans les travaux publics, Victor Brandizi crée sa propre entreprise dédiée au terrassement.

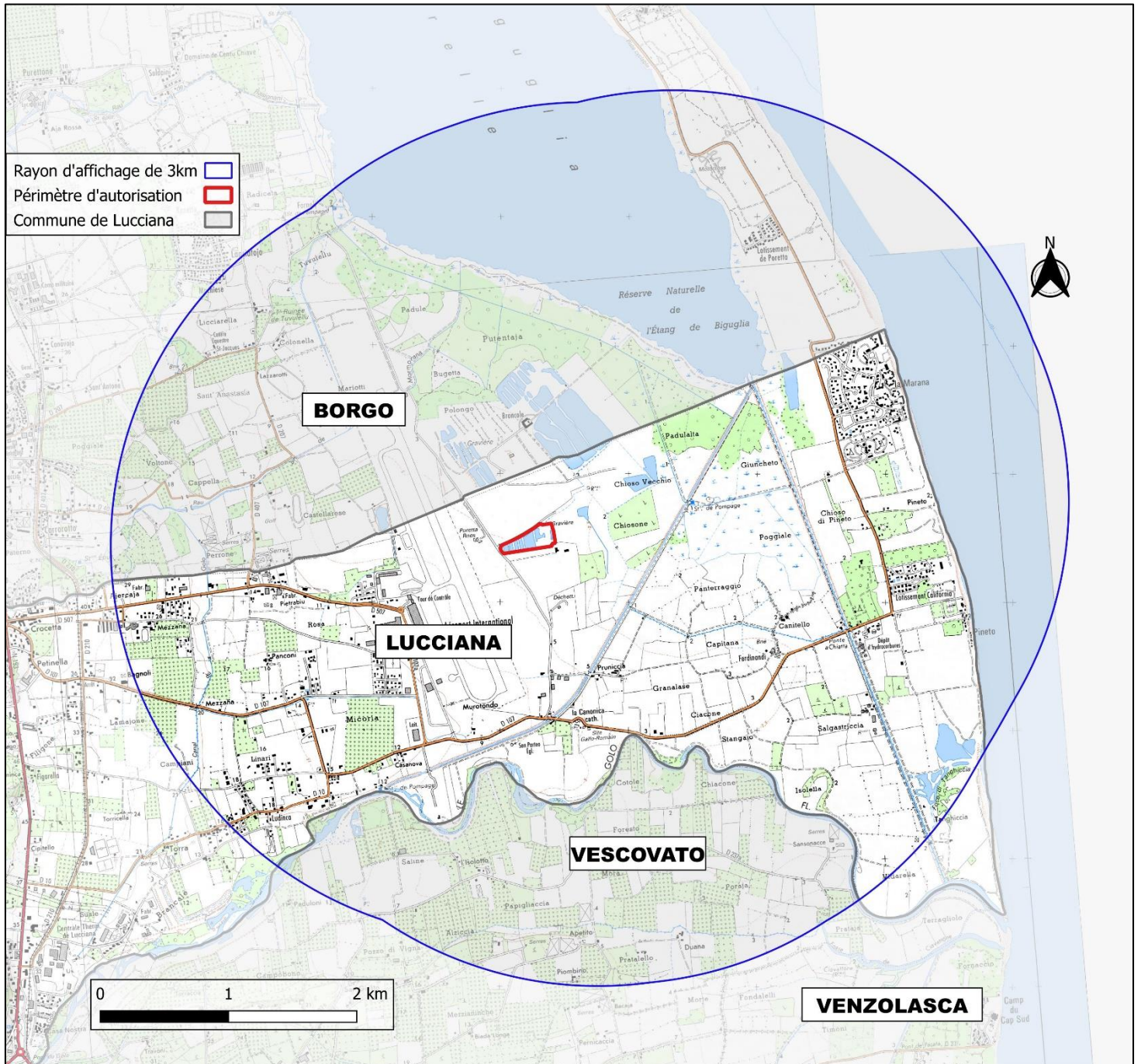
En 1987, l'entreprise s'élargit avec l'arrivée du fils de Victor Brandizi, Patrick Brandizi, qui se passionne pour les marchés de terrassement de grande masse. De leur collaboration naît une nouvelle société en 1994 : la SARL BRANDIZI et FILS.

La structure évolue rapidement, elle investit en moyens techniques et humains importants, passant de 1 à 14 salariés en six ans. L'entreprise entre alors dans une phase de croissance et d'ouverture de nouvelles activités. Celles-ci constitueront le futur Groupe BRANDIZI :

- ✓ En 1999, l'entreprise élargit son périmètre en créant la société BETAG – BÉTON ET AGRÉGATS pour de la fabrication de béton prêt à l'emploi ;
- ✓ En 2002, l'entreprise BRANDIZI et FILS devient TERRACO – TERRASSEMENTS CORSES ;
- ✓ En 2005, la société BETAG ouvre une carrière alluvionnaire sur la commune de Lucciana, ce qui lui permet de bénéficier d'une meilleure autonomie ;
- ✓ EN 2007, la société BRANDIZI Immobilier est créée. Elle débute l'activité de promotion immobilière par la réalisation d'un programme de 53 logements ;
- ✓ En 2008, la société BETAG ouvre une deuxième centrale à bétons, installe une presse à blocs couplée d'un laboratoire qualité ultramoderne sur son site de Lucciana pour garantir la qualité et la régularité de ses produits ;
- ✓ En 2013, le groupe BRANDIZI s'étend sur les activités de menuiseries aluminium et PVC avec la création de la SAS MENUISERIES CORSES (MENCO) ;
- ✓ En 2015, un poste à enrobé est installé sur le site de Lucciana ;
- ✓ En 2020, une plateforme de récupération et de revalorisation des déchets inertes est ouverte ;
- ✓ Fin 2022, une centrale d'enrobage à froid est mise en œuvre sur le site de Lucciana et le groupe BRANDIZI reprend la société CONSTRUCTION DU CAP à BRANDO.



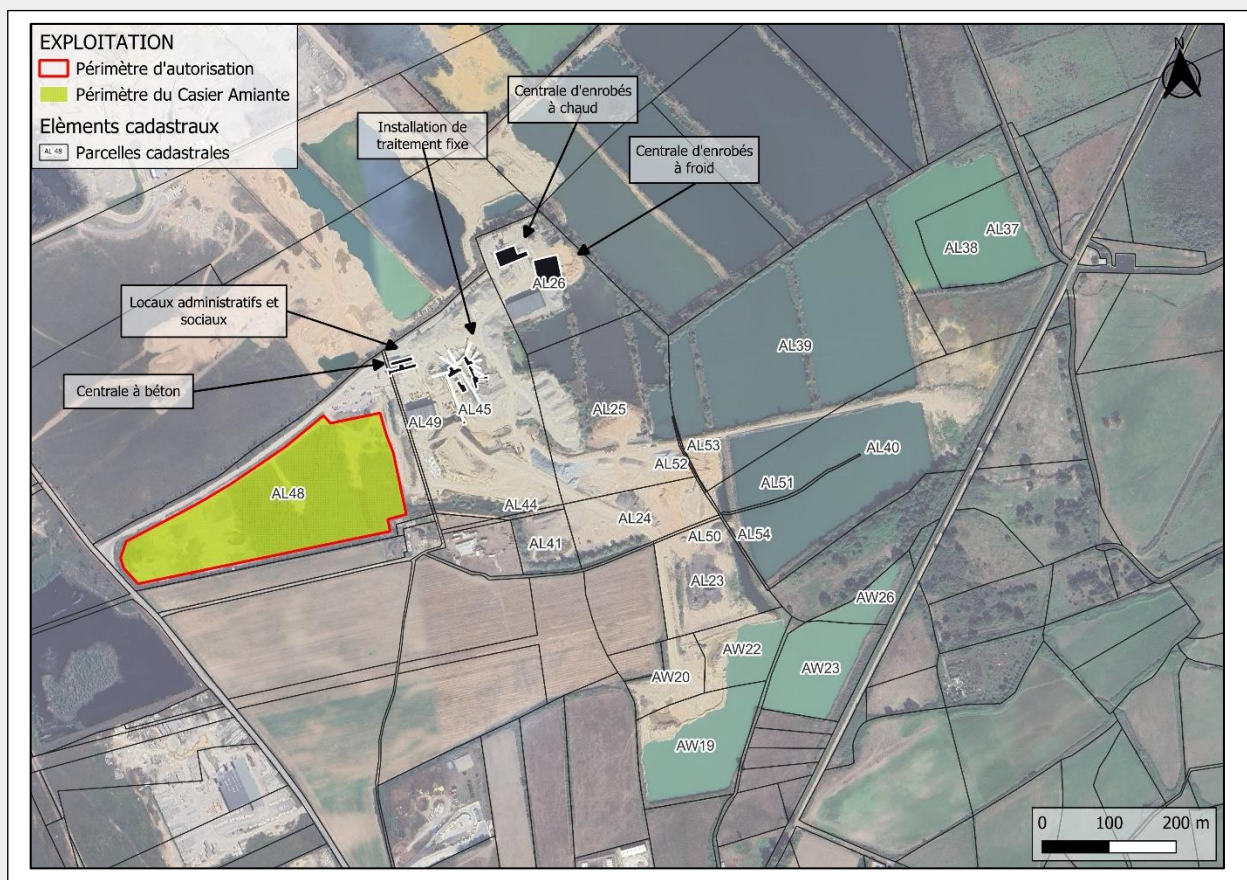
# Projet d'ouverture d'un casier de stockage de terres amiantées et de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes sur le site de Lucciana



## Principales caractéristiques du projet

### Modalités d'exploitation du casier amiante :

- ✓ Volume utile du casier : 113 230 m<sup>3</sup> ;
- ✓ Rythme d'apport journalier : 85 tonnes/jour ;
- ✓ Modalités de comblement :
  - Par empilement de big-bags et body-bennes ;
  - Par casiers successifs afin de limiter la surface ouverte ;
  - Recouvrement journalier en surface ;
- ✓ Gestion des eaux de ruissellement internes et externes (fossés) ;
- ✓ Type de matériaux stockés :
  - Terres amiantées naturelles issues de travaux de terrassement ;
  - Déchets d'amiante lié à des matériaux inertes.



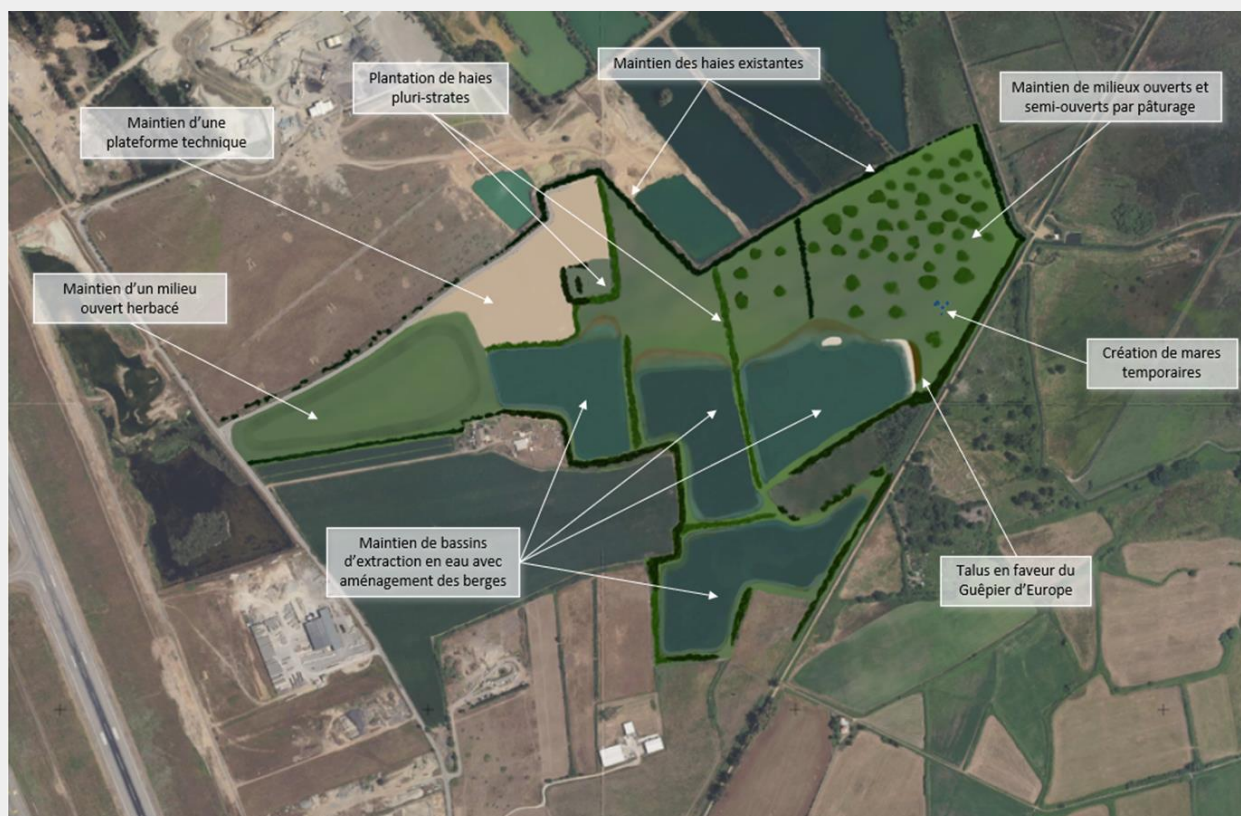
## POURQUOI ? LES ENJEUX TECHNIQUES

- ➔ Répondre aux besoins locaux en exutoires pour les matériaux contenant de l'amiante conformément aux préconisations du PADDUC ;
- ➔ Projet compatible avec le PLU de Lucciana (zonage autorisant les installations classées de toute nature) ;
- ➔ Maîtrise foncière des terrains par la société BETAG.

## LA REMISE EN ÉTAT DU SITE

**Le réaménagement de la plateforme industrielle de BETAG comprenant le casier amiante permettra, au terme de l'autorisation sollicitée :**

- ✓ Le retour des terrains à un usage de type "renaturation" (surface herbacée) ;
- ✓ Associée à un usage de type "agricole" par la mise en place d'une gestion par pâturage ;



## LES EAUX SOUTERRAINES



- ➔ Mise en place de nombreuses mesures pour limiter le risque de pollution accidentelle des eaux souterraines ;
- ➔ Site localisé en dehors des périmètres de protection rapprochés de captage destinés à l'alimentation en eau potable.

## LES EAUX SUPERFICIELLES



- ➔ Mise en place de nombreuses mesures pour limiter le risque de pollution accidentelle des eaux superficielles ;
- ➔ Gestion des eaux de ruissellement issues de la zone de stockage de matériaux contenant de l'amiante (bassin de rétention) ;
- ➔ Infiltration naturelle des eaux de ruissellement non polluées.

## LA FAUNE ET LA FLORE



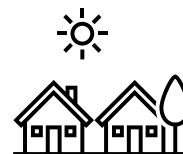
- ➔ Site localisé en dehors de tout périmètre à statuts particuliers.
- ➔ 1 mesure d'évitement, 8 mesures de réductions, 6 mesures d'accompagnement et 1 mesure de suivi ont été mises en place dans le cadre de l'exploitation de la carrière contiguë. Une partie de ces mesures s'appliquera dans la zone du casier amiante avec notamment la préservation ou la création de zone et d'aménagements favorables à la biodiversité locale ;
- ➔ **Impacts résiduels faibles sur les habitats naturels, la flore, les oiseaux, les reptiles, les mammifères (dont chiroptères) et les insectes.**

## LE PAYSAGE



- ➔ Site peu visible depuis les abords, du fait de l'absence de point haut ;
- ➔ Maintien de la couronne arborescente et arbustive existante autour du site afin de constituer des écrans visuels ;
- ➔ **Modalités de réaménagement permettant de s'intégrer parfaitement à l'identité paysagère du secteur. Celles-ci prévoient notamment la création de milieux ouverts.**

## LES RIVERAINS



- ➔ **Site localisé dans un secteur à dominante agricole, à l'écart des principales zones urbaines ;**
- ➔ L'habitation la plus proche se situe à environ 20 m au Sud du périmètre d'autorisation mais en dehors du périmètre de sécurité de 100 mètres autour de la zone de stockage de matériaux contenant de l'amiante ;
- ➔ Application de mesures visant à limiter les émissions de poussières (arrosage par temps sec, etc.) ;
- ➔ Contrôle réglementaire des émissions sonores ;
- ➔ Signalisation adaptée au niveau des accès routiers.